

Notre délégation s'est acquittée de cette tâche et tout député qui consultera à nouveau la charte constatera que l'un des articles insérés par la délégation canadienne, qui non seulement représentait le Gouvernement, mais comptait également des députés siégeant de l'autre côté de la Chambre, a placé en tête de liste la question de l'embauchage intégral.

Quand nous parlons de l'embauchage intégral, nous ne l'envisageons peut-être pas d'une façon aussi complète que le député de Fraser-Valley (M. Patterson) d'après lequel,— et j'estime qu'il a raison,—le chômage d'un seul homme au Canada est un malheur pour cet homme. Évidemment. Mais ne confondons pas les revers personnels avec ceux qui sont un sujet d'inquiétude pour tout le pays. A mon avis, le Gouvernement a parfaitement le droit d'agir comme il a agi en 1950, c'est-à-dire, d'attendre qu'on obtienne les véritables données concernant l'état de choses auquel nous devons faire face aujourd'hui sur le plan international. Si la réalité révèle que la situation est grave, d'une portée considérable, je ne voudrais, pour ma part, suivre meilleure équipe que celle, très compétente, qui occupe les premières banquettes et est représentée aujourd'hui par le premier ministre suppléant (M. Howe).

On ne saurait rendre au parti ministériel un plus grand hommage que celui que lui a rendu hier, à la fin de son discours, mon vieil et bon ami, l'honorable député de Vancouver-Est (Winch). Le député nous a raconté comment, pendant qu'il travaillait dans une entreprise dont le premier ministre suppléant était l'ingénieur consultant, après qu'un grand nombre d'excellents éleveurs avaient été aménagés, quelque chose avait légèrement fait défaut de sorte que certains travailleurs avaient dû fuir pour sauver leur vie. Il nous a dit ensuite,—toute son histoire se résume aux deux derniers alinéas,—que lorsque la situation critique s'est présentée, les ingénieurs n'ont pas agi comme l'auraient fait des chefs sans expérience mais qu'ils ont attendu d'être au courant des faits pour prendre ensuite les mesures nécessaires. Comme résultat, on a aménagé un élévateur plus solide que celui qu'on avait initialement prévu.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, la vigueur du débat auquel ont donné lieu les amendements proposés indique, même si parfois on s'est quelque peu échauffé, qu'un grand nombre de représentants de toutes les parties de la Chambre s'intéressent vraiment à ceux qui, malheureusement, se trouvent actuellement sans emploi. Tous les députés qui n'ont pas pris la parole partagent sans doute les sentiments exprimés par leurs collègues au cours du débat. Il est bon, selon moi, que les députés

aient parfois l'occasion d'exprimer leur inquiétude au sujet des membres moins fortunés de notre collectivité.

Pendant, les sentiments de bienveillance et de bonne volonté ne suffiront pas à régler le problème du chômage. Voilà pourquoi le député de Vancouver-Quadra a proposé un amendement invitant la Chambre à étudier davantage la question. A une époque d'incertitude comme la nôtre, nous sommes tous portés à accepter les données qui semblent confirmer ce que nous voudrions voir exister, tandis que nous sommes enclins à sous-estimer les éléments qui tendent dans le sens contraire.

Je veux bien admettre que le chômage actuel est, dans une très large mesure, surtout saisonnier. Mes remarques se borneront à exposer les causes de ce chômage saisonnier, telles que je les conçois. Je formulerai une ou deux propositions indiquant ce qu'on pourrait faire pour remédier à la situation. Il serait peut-être impossible d'agir en ce moment, car si l'on doit prendre des mesures utiles, il faudra intervenir sur-le-champ; et le Gouvernement aurait dû avoir des plans pour prendre toute mesure immédiate qui s'impose.

Le chômage est saisonnier et périodique. Nous devrions examiner pourquoi ce chômage saisonnier se reproduit d'année en année. Il y aurait lieu d'étudier ce phénomène; à mon sens, le comité des relations industrielles ne pourrait entreprendre de meilleure étude que celle qui consiste à rechercher les raisons fondamentales du chômage saisonnier.

Les conditions qui ont régné ces dernières années ont dissimulé la persistance du chômage saisonnier au Canada dans des conditions normales. En effet, depuis 1950, les dépenses de guerre ont soutenu notre économie, et la production industrielle et agricole a été extrêmement élevée. Il y a eu relativement peu de chômage. Lorsque des travailleurs, par suite du changement des saisons, sont devenus sans travail, ils ont eu l'avantage d'obtenir du travail temporaire d'une autre nature au cours de la morte-saison.

Mais on nous dit que le sommet a été atteint. Et nous comprenons facilement pourquoi il en est ainsi. L'armistice en Corée a rendu moins urgente la fabrication de matériel destiné à ce théâtre d'opérations. Le renforcement des armées de l'OTAN, afin de prévenir l'agression, a allégé la situation générale en ce qui concerne la production de défense. Il existe, encore à l'heure actuelle, un grand nombre d'hommes ayant un emploi, mais cependant, le nombre des chômeurs augmente apparemment sans cesse. Par conséquent, ce chômage saisonnier devient manifeste. Dans ces industries, qui sont les principales de ma circonscription, soit la coupe du bois et la pêche, le chômage saisonnier a